Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260702-20260889-DE

Châtillon en Vendelais
le cadre de vie

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-08-89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 juin 2026
Date d'affichage : 26 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, **le deux juillet,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (17) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (2) dont (1) pouvoir : :
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY

Secrétaire de séance : Marie-Paule GILLOUARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Christine Férard, adjointe à l'organisation des services et du personnel présente la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs en résultant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs annexé à la présente délibération au vu de :

-la création d'un poste d'adjoint d'animation à 24.61/35ème annualisées (soit 24h37), à compter de la présente délibération

-la création d'un poste d'adjoint d'animation à 26.19/35ème annualisées (soit 26h11), à compter de la présente délibération

-la création d'un poste d'animateur directeur adjoint à 26.92/35ème annualisées (soit 26h55), à compter de la présente délibération

-la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 29/35ème annualisées (soit 29h), à compter de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL